



# BASKETBALL

*Avant l'activité ou le jeu, l'animateur de programme doit évaluer le niveau d'habileté des participants relativement à ce jeu ou à cette activité. Si un participant ne fait pas preuve des habiletés voulues pour jouer d'une manière sécuritaire, l'animateur de programme devra montrer comment maîtriser ces habiletés ou devra choisir une activité ou un jeu différents.*

## ÉQUIPEMENT

- Une trousse de premiers soins complète est facilement disponible.
- Un dispositif de communication en état de marche (téléphone cellulaire, par ex.) est disponible.
- On s'assurera que tout l'équipement peut être utilisé sans risque.

### FILETS DE BASKETBALL EN SALLE

- Là où un participant pourrait faire contact avec un mur et/ou une scène en finissant son élan, des tapis d'exercices ou matelassages devront être disposés au-delà des zones « critiques » à des fins de protection. Les tapis de protection devraient couvrir le mur jusqu'à une hauteur d'au moins 1,8 m (6 pi) à partir du dessus de la plinthe (10 cm (4 po) tout au plus au-dessus du plancher) et s'étendre sur une largeur d'au moins 4,8 m (16 pi).
- Quand une scène est à proximité de la ligne de fond, des tapis d'exercices couvriront le rebord de la scène et descendront jusqu'à 10 cm (4 po) du plancher.

### FILETS DE BASKETBALL EN PLEIN AIR

- Quand les filets de basketball sont fixés à des poteaux ou à des murs, on avisera les participants que les lancers déposés ne sont pas permis.

### FILETS DE BASKETBALL PORTATIFS

- Les systèmes de basketball portatifs doivent être munis de pesées internes les empêchant de basculer ou de se déplacer.
- L'installation et le déplacement des systèmes de basketball portatifs devront être effectués par un adulte qualifié.
- La hauteur d'un panier réglable ne devrait pas susciter de problèmes de sécurité.

## VÊTEMENTS/CHAUSSURES

- Tous les participants devront porter des chaussures de sport appropriées (par ex., des chaussures de course ayant une semelle en caoutchouc unie qui est retenue au pied). Les chaussures de course munies de talons plus hauts, de roulettes ou de crampons en caoutchouc, en plastique ou en métal ou dont le bout ou talon est ouvert ne sont pas appropriées.
- Le port de bijoux ne sera pas autorisé, à l'exception des bijoux identifiant des alertes médicales.



## ▶ INSTALLATIONS

- On s'assurera que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.
- On procédera à une inspection visuelle du site où les participants se livreront à l'activité.

### INSTALLATIONS INTÉRIEURES

- Les participants auront été informés de l'emplacement des avertisseurs d'incendie, des sorties de secours et des autres issues d'évacuation.
- L'aire de jeu est libre de tous obstacles (tables et chaises, par ex.).
- La surface de jeu offre une bonne adhérence.
- Lorsqu'on joue dans un gymnase, on s'assurera que tous les bouchons de plancher sont en place.

### INSTALLATIONS EN PLEIN AIR

- La surface de jeu offrira une adhérence sûre.

### SI DES DANGERS ONT ÉTÉ REMARQUÉS

- on avisera immédiatement le superviseur du programme;
- on choisira la solution de rechange la plus sécuritaire pour les participants, on annulera l'activité, on déplacera l'activité dans un autre site ou on avisera les participants des dangers et on modifiera l'activité pour éviter ceux-ci (en indiquant ces dangers à l'aide de cônes, par ex.);
- des coussinets protecteurs devront être installés sur les coins et rebords inférieurs des panneaux rectangulaires;
- lorsqu'il baisse ou remonte les paniers, l'adulte qualifié qui actionne le treuil manuel ou motorisé doit être en mesure de voir que la zone sous les paniers est dégagée.

## ▶ RÈGLES/DIRECTIVES SPÉCIALES

- On déterminera quels participants ont des troubles médicaux et/ou limitations physiques et des adaptations appropriées seront mises en oeuvre pour leur permettre de participer de manière sécuritaire.
- On disposera d'un plan d'action d'urgence prêt à être appliqué en cas d'accident ou de blessure.
- Avant l'activité, les participants auront été avisés :
  - des risques potentiels liés à l'activité;
  - des manières de gérer les risques;
  - des règles et procédures établies en vue d'assurer leur sécurité au jeu.
- L'activité comprendra un échauffement préalable et une récupération post-activité.
- On offrira un liquide de remplacement adéquat aux participants.
- Si plusieurs activités se déroulent en même temps, on s'assurera qu'un espace sécuritaire a été ménagé entre les activités.
- Les parents/tuteurs seront informés de toute activité hors site et du moyen de transport utilisé.

### ACTIVITÉ DE PLEIN AIR

#### CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- On saura quelle intervention d'urgence déclencher en cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises

PG 2



(foudre ou tornade, par ex.) et on donnera des directives appropriées aux participants.

- Avant l'activité, on tiendra compte :
  - de la température du jour;
  - de la durée pendant laquelle les participants feront un effort vigoureux.
- On devra signaler aux participants comment se protéger contre :
  - les rayons UV (par ex., à l'aide d'un chapeau, de lunettes de soleil, d'une substance antisolaire);
  - les insectes (avec un insectifuge pour moustiques, par ex.).

#### CRITÈRES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES AU BASKETBALL

- Si les installations ne permettent pas de jouer sans danger en travers du terrain (par ex., si des portes ou radiateurs sont situés sous les paniers, si un mur est à proximité de la ligne de fond ou si des paniers latéraux sont fixés aux murs), on modifiera les règles de manière appropriée (en interdisant les lancers déposés, par ex.).
- On modifiera l'activité en fonction des habiletés et aptitudes des participants.
- Il sera interdit aux participants de se suspendre aux anneaux de tous systèmes de basketball.

## ► SUPERVISION

#### UNE SUPERVISION SUR PLACE EST REQUISE

- Seul un adulte qualifié pourra utiliser un treuil manuel ou motorisé pour baisser ou remonter les paniers.
- L'animateur de programme circulera partout dans le site d'activité et maintiendra en tout temps un contact visuel avec les participants.
- L'animateur de programme satisfera aux critères de supervision sur place efficace (se référer à l'annexe B – *Supervision* de la section des Ressources documentaires).